

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

1. Définitions

La société : La société Agence Peach est une société à responsabilité limitée au capital de 5.000€, inscrite au RCS de Paris sous le numéro 817 767 494, dont le siège social est situé au 25 rue de Maubeuge, Paris 75009.

Dans les présentes conditions générales de vente, la société à responsabilité limitée Agence Peach est dénommée « Prestataire » et le Client ou le prospect « le Client ». Les présentes conditions générales de vente sont ci-après dénommées « Les Conditions Générales ».

Pour l'interprétation et la mise en œuvre des présentes Conditions Générales, il est convenu que les termes ci-après seront définis de la façon suivante :

« Prestation » désigne ci-après l'objet de la vente effectuée par le Prestataire. La prestation peut désigner un ensemble de prestations de services tel qu'un conseil, une mise à disposition d'un savoir-faire, une concession de licence d'exploitation de progiciel, de logiciel ou de brevet, les prestations annexes à l'acquisition d'un logiciel ou d'un progiciel et le suivi de ces derniers, une prestation intellectuelle, la conception d'un site web ou d'une application métier, la mise à disposition de ressources humaines, etc. De même le terme prestation peut également désigner une vente d'objet mobilier tel qu'un appareil, un composant ou un support informatique.

« Site Web ou Site Internet » désigne l'ensemble de pages composées de textes, d'images et le cas échéant d'éléments multimédia, accessible par une adresse URL et hébergée sur le disque dur d'un serveur permettant des accès multiples et simultanés via le réseau Internet.

« Sources » désigne le contenu élémentaire nécessaire à la création d'une prestation immatérielle : textes, images et sons pour un site Internet, documents comptables pour une solution de comptabilité, etc. Sauf mention contraire, la fourniture des sources est à la charge du Client.

« Cahier des charges » désigne un document fourni par le Prestataire, ou réalisé par le prestataire en collaboration avec le Client contre rémunération, décrivant le contenu de la prestation que propose de réaliser le Prestataire et des éventuelles contraintes et spécificités concernant les conditions techniques de production, d'exploitation et de qualité d'une prestation. Le Cahier des Charges peut aussi porter le titre de « Devis », « Proposition » ou « Bon de Commande ». Le Cahier des Charges ne constitue un élément contractuel qu'à partir de l'instant où il a été validé par les deux parties.

« Prestation forfaitaire » désigne toute prestation dont le prix rémunère le Prestataire indépendamment des quantités de temps (heures, jours) mises en œuvre pour réaliser la prestation décrite dans le Cahier des Charges. A contrario, une prestation dont le montant est fixé par un nombre d'unités de temps (heures, jours) n'est pas considérée comme étant une prestation forfaitaire.

2. Application, opposabilité des CGV

Les présentes conditions générales de vente (CGV) sont systématiquement adressées par un lien internet ou remises à chaque Client en même temps que le Cahier des Charges et sont accessibles à tout moment sur le site internet du Prestataire sur la page <http://www.AgencePeach.com/cgv>.

En conséquence, le fait de passer commande implique l'adhésion entière et sans réserve du Client à ces CGV, à l'exclusion de tout autre. Aucune condition particulière ne peut, sauf acceptation formelle et écrite du Prestataire au Client, prévaloir sur les CGV. Toute condition contraire opposée par le Client sera, donc, à défaut d'acceptation expresse, inopposable au Prestataire, quel que soit le moment où elle aura pu être portée à sa connaissance.

Le fait pour une personne physique ou morale, de commander un service ou produit du Prestataire emporte acceptation pleine et entière des présentes conditions générales de vente.

Le Prestataire peut modifier, réactualiser ou rectifier les présentes, notamment afin de prendre en compte une évolution législative, réglementaire, jurisprudentielle et/ou technique. Le Prestataire prévient, dans la mesure du possible,

ses Clients de toute modification de ses Conditions Générales, sur la page de présentation des CGV de son site Internet (accessible à l'URL suivante <http://www.AgencePeach.com/cgv>). L'actualisation ne concerne en aucun cas les prestations déjà exécutées ou en cours d'exécution, sauf pour celles dont la durée restante est supérieure à six mois à la date de la modification. Dans ce cas les dernières Conditions Générales sont mises en application entre les parties.

Dans le cas où l'une des dispositions des présentes est réputée ou déclarée nulle, ou non écrite, par un tribunal compétent, les autres dispositions restent intégralement en vigueur et doivent être interprétées de façon à respecter l'intention originelle des parties exprimée dans ce document.

3. Formation et conditions d'exécution du contrat

L'obligation respective de chaque partie, de réaliser la prestation pour le Prestataire et de payer la prestation pour le Client, naît à partir du moment où le Client a dûment signé et retourné par fax, email ou courrier le ou les document(s) contractuel(s) émis par le Prestataire, ou qu'il accepte un devis par le biais d'un des sites du Prestataire, ou qu'il effectue une commande par voie d'e-mail, ou à partir de l'encaissement d'un acompte initial par le Prestataire. Si un devis a été établi, la demande de réalisation de la prestation décrite au devis vaut acceptation par le Client.

Le Client est conscient que la Prestation qui se définit entre les parties peut se révéler complexe au sein de son entreprise et qu'il est susceptible de remettre en cause son organisation et ses méthodes de travail ainsi que la qualification du personnel.

4. Objet

Le Client confie au Prestataire qui l'accepte les prestations définies dans le Cahier des Charges.

5. Durée du contrat

Le présent contrat est souscrit pour la durée d'exécution de la prestation visé par ces CGV. Dans le cas où le Client héberge cette prestation chez le Prestataire, l'accès aux services créés sera facturé au Client conformément au prix en vigueur.

Toute prestation de gestion de nom de domaine, hébergement, adresses mail notamment, fait l'objet d'une facturation annuelle ou mensuelle (tel que définie dans le cahier des charges). La date de règlement est définie par la date anniversaire de la prestation, soit la date à laquelle la Prestation a été livrée. En cas d'interruption à l'initiative du Client, ou de transfert vers un autre Prestataire en cours d'année/mois de l'une ou l'autre de ces prestations, le règlement est dû pour l'ensemble du mois/année en cours.

Sauf disposition contraire dans le Cahier des Charges, et une fois toutes sommes payées, le Client n'est lié à aucune tacite reconduction ni à aucun engagement dans le temps auprès du Prestataire. Dans ce cadre il est libre d'interrompre les prestations souscrites à tout moment à partir du moment où les sommes dues ont été réglées. Dans les mêmes conditions, le Prestataire est libre d'interrompre ces services auprès du Client avec un préavis de 2 mois.

6. Collaboration

La prestation s'effectue en collaboration avec le Client et dépend de sa coopération pleine et entière.

Le Client s'engage à fournir tous les éléments nécessaires à la réalisation de la prestation commandée dès le lancement des travaux. Tout élément fourni par le Client sera considéré comme définitif par le Prestataire. Ainsi le Prestataire peut refuser d'intégrer de nouveaux éléments (ou des éléments modifiés) dans la prestation commandée lorsque ceux-ci ne sont pas fournis dès le lancement des travaux. Ainsi, dès lors qu'un élément (texte, photo, vidéo, logo, lien...) est fourni il sera exploité tel quel par le Prestataire sans qu'aucune modification ne soit apporté sur celui-ci.

7. Modifications sur les réalisations graphiques

Si le Client commande une prestation forfaitaire incluant une création graphique, et sauf disposition contraire dans le Cahier des Charges, le Client a le droit de demander plusieurs modifications sur les travaux graphiques qui lui sont soumis :

- 3 modifications pour la page d'accueil

- 1 modification par page pour les autres pages
Au-delà, si le Client souhaite faire apporter plus de modifications aux travaux graphiques qui lui ont été soumis, les travaux supplémentaires seront facturés au taux horaire en vigueur.

Le client a 8 jours ouvrés pour effectuer une demande de modification sur chaque proposition graphique. Sans retour de sa part avant ce délai, la création graphique est automatiquement considérée comme validée. Si le client s'absente et ne peut pas valider les travaux, il doit le signifier par écrit au Prestataire afin que soit ajouté un délai supplémentaire à la période de validation.

8. Livrables :

Sauf stipulation expresse contraire, la livraison, quelle que soit la prestation, est effectuée au lieu du siège du Prestataire sans formalité particulière.

Le Client peut demander un report de livraison d'un maximum de trois semaines en adressant une demande écrite au Prestataire. Cependant, aucun report de date de livraison à l'initiative du Client n'est accepté si la demande n'est pas introduite au moins 48 (quarante-huit) heures avant la date prévue de livraison de la prestation.

Compte tenu de la nature complexe de la prestation, compte tenu que les délais d'exécution de la prestation dépendent en grande partie de la disponibilité et de la réactivité du Client, compte tenu que la prestation est une prestation sur mesure et unique, les délais de livraison ne sont pas rigoureux ; ils ne sont donnés qu'à titre indicatif. Le Prestataire ne peut être tenu responsable d'un quelconque retard qui ne peut être invoqué pour refuser la prestation ou exiger une indemnité.

Lorsque le Client ne transmet pas dans les délais convenus les éléments nécessaires à la bonne réalisation de la prestation (textes, logos, images, instructions, etc.), ce fait a pour conséquence directe de retarder la réalisation et donc la livraison de la prestation par le Prestataire.

La livraison d'une prestation se matérialise par son exécution finale (lancement d'un site, mise en ligne, mise en production de sources, envoi d'une newsletter, impression, intégration, exécution d'un script ou d'une commande ou toute autre prestation). Cette livraison (exécution finale) est précédée d'une période permettant au Client de contrôler les travaux fournis (phase de recette ou de contrôle).

Le Client demande que soit effectuée l'exécution finale de la prestation par une demande écrite lorsqu'il considère que les travaux sont conformes à sa demande et au Cahier des Charges après vérification par ces soins.

Le fait de demander l'exécution finale des travaux vaut donc validation de la prestation par le Client.

Il se peut toutefois dans le cadre de prestations urgentes, courantes, habituelles ou mineures que la livraison se fasse sans validation expresse du Client dans la mesure où (1) le Client avait demandé la réalisation de la prestation et (2) qu'il a eu connaissance de son exécution imminente.

A compter de la recette, le Client disposera d'un délai de 30 jours pour analyser les résultats du Site Web obtenus en exploitation réelle par rapport aux spécifications du Site Web et aux performances attendues, telles qu'elles résultent du Cahier des charges, de la maquette et des spécifications techniques.

Dès que ce contrôle est satisfaisant notamment eu égard au fonctionnement normal du Site Web pendant plus de 7 jours consécutifs, la Recette est considérée comme acceptée, si elle n'est pas dénoncée par le Client pendant ce délai. Tous travaux engagés par le Prestataire sur des réclamations faites par le Client qui s'avèrent être infondés, inexistantes ou mal formulés seront facturés au Client au tarif horaire en vigueur.

En tout état de cause, la garantie d'une prestation ne concerne que les éléments mentionnés dans les éléments contractuels d'une prestation forfaitaire, et ne couvre pas les prestations devisés ou facturés à l'heure ou à la journée travaillé.

En particulier, en cas de réclamation sur une prestation forfaitaire et essentiellement immatérielle (site Internet,

solution de gestion, application métier etc) le cahier des charges reste le document de référence auquel les deux parties doivent se référer pour évaluer si la prestation est conforme aux spécificités du projet. Seuls les éléments mentionnés dans ce document sont considérés comme relevant des obligations du Prestataire.

A défaut de présentation du cahier des charges, les obligations du Prestataire sont strictement limitées à une obligation de moyens, soit à la matérialisation d'un travail fourni équivalent au montant payé pour la prestation. Dans ce cas, le Client ne peut se prévaloir que d'une absence de réalisation de la prestation.

9. Obligations du Client

Le Client garantit au Prestataire qu'il possède l'ensemble des autorisations et déclarations administratives nécessaires à l'exploitation du site et notamment celles auprès de la CNIL sur les données nominatives.

Le Client s'engage à ce que son site respecte l'ensemble des dispositions législatives, administratives et réglementaires applicables sur le réseau internet et notamment les dispositions concernant le commerce électronique et la propriété intellectuelle.

Il s'engage à ce que le contenu de son site soit strictement licite. Le Client s'engage à ce que son site respecte la vie privée des personnes et s'engage à ne pas faire état d'informations à caractère sensible, réprimées par le code pénal.

Le Client déclare avoir eu connaissance de l'existence des moyens techniques pour restreindre l'accès à certains services. Il appartient au Client de s'assurer que toutes les modifications ou évolutions techniques qu'il pourrait envisager effectuer sur le site web à l'avenir par tout moyen y compris autre que par les services du Prestataire, sont possibles et compatibles avec les caractéristiques techniques des prestations qu'il a commandées.

Le Client s'engage à informer le Prestataire par lettre recommandée avec AR de toute demande, plainte, action en justice directement ou non liée à la fourniture du service par le Prestataire. Le Client garantit le Prestataire contre toute action de tiers en raison du contenu du site du Client.

Le Client s'engage à souscrire une assurance couvrant l'ensemble des risques liés à l'exploitation du site et à l'utilisation du service.

Recettes, vérifications et tests : dans tous les cas il appartient au Client de tester et vérifier les prestations qui lui sont livrées, avant et après exécution finale des travaux. Le fait de commander des prestations de recette, vérifications et de tests auprès du Prestataire ne libère pas le Client de cette obligation.

Le Client est conscient que toute prestation informatique peut contenir des dysfonctionnements, et qu'au-delà de la période de garantie il est possible que le Client ait à subir à sa charge des travaux correctifs sur l'application ou le site qui lui sera livré.

10. Obligations et responsabilités du Prestataire

Le Prestataire s'engage à apporter tout le soin et la diligence nécessaires à la fourniture d'un service de qualité conformément aux usages de la profession et à l'état de l'art. Le Prestataire ne répond que d'une obligation de moyens qui ne doit en aucun cas être assimilée à une obligation de résultat.

Dont particulièrement, et à titre d'exemple non-exhaustif, le Prestataire ne saurait être tenu responsable dans les cas suivants :

- Faute, négligence, omission mauvaise utilisation ou défaut d'entretien de la part du Client, non-respect des conseils donnés
- Intégration de scripts, APIs ou logiciels tiers nécessaires pour le fonctionnement de la prestation livrée : le Prestataire ne peut garantir le bon fonctionnement de la prestation livrée dans la mesure où son exécution dépendra aussi de la bonne exécution d'une solution tierce.
- Hébergement, modification ou manipulation de la prestation livrée par un Prestataire tierce. Dans le cas où un autre Prestataire est impliqué dans la manipulation de la prestation livrée, le Prestataire est automatiquement déchargé de toute responsabilité quant aux travaux livrés, l'indisponibilité des pages, le défaut d'affichage, la détérioration partielle ou totale du contenu des pages.

- Non-signallement par le Client d'une circonstance ayant entraîné un dysfonctionnement et qui aurait pu être évité en amont.
- Dysfonctionnement ou ralentissement des réseaux ou de l'Internet dans son ensemble.
- Dysfonctionnement ou ralentissement de la prestation livrée pour cause de maintenance par le Prestataire ou pour cause de surutilisation des ressources mises à disposition

Compatibilité navigateur : les travaux livrés par le Prestataire couvrent exclusivement une compatibilité pour les versions de navigateurs de bureau ayant été lancés dans les 2 ans précédant la date de contractualisation et couvre les navigateurs suivants : Chrome, FireFox, Internet Explorer, Safari

Toutefois, la garantie de compatibilité du tableau de bord du super-administrateur n'est assurée que pour le navigateur Chrome.

Toute compatibilité additionnelle demandée par le Client doit être commandé et précisée dans le Cahier des Charges.

11. Utilisation des références

Le Client autorise le Prestataire à utiliser son nom et à mentionner les prestations réalisées pour son compte à des fins commerciales.

Le Prestataire se réserve le droit de faire mention de sa qualité de créateur du site Internet, et d'implanter son logo, son nom ou une mention de son choix lié à la prestation réalisée, avec un rétrolien vers le site du Prestataire sur l'ensemble des prestations créées pour le Client.

12. Prix

Le prix de la prestation est ferme. Il est stipulé hors taxes et exprimé en euro portant sur le montant total à payer.

Le versement d'un acompte ne donne pas l'accès du Client à une quelconque forme de propriété sur tout ou partie des éléments de la prestation qui reste la propriété exclusive du Prestataire jusqu'au paiement intégral.

Les conditions de l'offre concernent exclusivement les prestations spécifiées sur le Cahier des Charges. Toute prestation supplémentaire et non prévue sur ces documents fera l'objet d'une majoration équivalente à sa valeur. Le refus de paiement d'une telle prestation ouvrira le droit pour le Prestataire à la résiliation et au paiement intégral du contrat de vente, et à une indemnité égale au préjudice subi et/ou à la valeur de la prestation additionnelle.

En cas de retard de paiement, le Prestataire pourra suspendre toutes les prestations en cours, sans préjudice de toute autre voie d'action. En tout état de cause, le Client devra verser la totalité des sommes contractées et les intérêts sur les sommes dues après mise en demeure. Si aucune somme n'a été versée au Prestataire, la commande est résiliée de plein droit après une mise en demeure de payer restée infructueuse pendant une semaine. Le non-paiement d'une seule échéance entraînera l'exigibilité immédiate de la totalité de la dette, sans mise en demeure. Dans le cas où le défaut de règlement du Client obligerait la société Agence Peach à adresser de multiples relances et/ou à engager une action judiciaire, le Client devrait régler, outre le principal de la facture, frais, dépens et émoluments ordinairement et légalement mis à sa charge, une indemnité fixée à 20% du montant en principal de la créance T.T.C., à titre de dommages et intérêts conventionnels et forfaitaires.

Toute contestation ou réclamation relative à la facturation doit être adressée par écrit dans les 15 jours ouvrés à réception de ladite facture, à défaut de quoi le Prestataire n'accepte plus aucun grief.

13. Propriété intellectuelle

13.1 Sur les créations fournies par le Client

Tout élément fourni par le Client est protégé par le droit de la propriété intellectuelle et reste sa seule propriété. Il déclare disposer de tous les droits et/ou autorisations nécessaires, et garantit le Prestataire contre toute réclamation éventuelle d'un tiers qui prétendrait avoir un droit de propriété intellectuelle sur l'un quelconque des éléments fournis par lui notamment de tous textes, images, logos, graphiques, photos, films audio ou vidéo, fichiers, logiciels, bases de données.

Le Client est propriétaire du contenu c'est à dire des informations se trouvant sur son site (logo, pages HTML, fichiers images, sons ...), des bases de données, fichier Clients ou autres.

13.2 Sur les créations fournies par le Prestataire
L'ensemble des créations du Prestataire restent sa propriété exclusive à l'exception de l'ensemble des créations design du Prestataire (logo, boutons, fichiers images, sons, charte graphique du site Internet ...) qui font l'objet d'une cession de droits de propriété intellectuelle dans les conditions de l'article 13.3 ci-dessous).

Le Prestataire se réserve le droit de revendre ou d'utiliser tout ou partie de ses créations. Ainsi, tout logiciel, application métier, ou autres développements spécifiques réalisés pour le Client restent la propriété du Prestataire. Les droits d'exploitation de ces créations ne sont donc cédés au Client qu'à titre non exclusif.

Le Prestataire concède au Client une licence gratuite sur l'ensemble des créations informatiques du Prestataire (code source du site Internet, du logiciel, du progiciel intégré etc...) et ce, pendant toute la durée de protection par le droit d'auteur de ces créations. Ainsi, le Prestataire donne l'autorisation sans limite de temps au Client, lors d'une prestation immatérielle de modifier ou améliorer le code source existant. Dans ce cas le Client est le seul responsable des modifications ou améliorations et donc ne peut en aucune manière engager la responsabilité du Prestataire.

13.3 Cession de droit de propriété intellectuelle sur le design
Après paiement complet du prix prévu à l'article 12 des présentes, le Prestataire concède à titre exclusif au Client, pour le monde entier et pour toute la durée de protection du droit d'auteur, le droit d'exploiter comprenant l'intégralité des droits d'auteur de nature patrimoniale, notamment le droit de reproduction, de représentation, d'adaptation, de correction, de traduction, de distribution, de commercialisation sur l'ensemble des créations design réalisées par le Prestataire (logo, boutons, pages HTML, fichiers images, sons, charte graphique du site Internet ...) Pour le compte du Client et prévues dans le Cahier des charges.

13.4 Sur les noms de domaine

Lorsque le Prestataire acquiert un ou plusieurs noms de domaine dans le cadre d'une prestation Internet, ces noms de domaines sont achetés au nom et pour le compte du Client. Celui-ci peut demander à tout moment le transfert à ses propres coordonnées de la propriété des domaines, sous réserve du règlement au Prestataire des sommes dues au titre de la prestation pour laquelle les noms de domaines ont été acquis et plus généralement du règlement de l'ensemble des sommes dues au Prestataire. A défaut, le Client s'expose notamment à la vente ou au non-renouvellement des domaines.

La violation de ces dispositions peut entraîner l'annulation de toute commande, ce nonobstant l'engagement de poursuites.

14. Réserve de propriété

Le Prestataire conserve l'entière propriété de la prestation et de chacun de ses éléments, y compris immatériel, jusqu'au paiement effectif de l'intégralité du prix et accessoires et plus généralement jusqu'au règlement total de toute facturation due par le Client au Prestataire.

Dans le cas où une prestation fait l'objet d'une interruption définitive, que celle-ci soit à l'initiative du Client ou du Prestataire, le Prestataire a toute latitude, après avoir informé son Client, de vendre, de détruire, de renouveler pour son propre compte ou celui de tiers, ou de ne pas renouveler tout actif inclus dans la prestation.

15. Cas de force majeure

Le Prestataire n'encourt aucune responsabilité en cas de non-exécution ou de retard dans l'exécution de l'une de ses obligations si celle-ci résulte d'un fait indépendant de sa volonté et qui échappe à son contrôle. Est considéré comme tel, tout événement extérieur, imprévisible et irrésistible au sens de l'article 1148 du Code Civil et de la jurisprudence des tribunaux français.

16. Non sollicitation du personnel

Le Client s'engage à ne pas débaucher le personnel du Prestataire ayant participé à la réalisation de prestations pour le Client et ceci, cinq années après la fin de la dernière prestation effectuée par le salarié concerné au profit du Client.

17. Contact

Pour toute question veuillez contacter : Agence Peach, 28 rue de Londres, Paris 75009, tél : 03 44 83 71 48

18. Loi applicable, attribution de compétence,

La loi applicable pour tout litige concernant les présentes CGV est la loi française. Pour tout différend relatif à la validité, l'interprétation, l'exécution, la cessation ou la transmission des présentes conditions générales de ventes seront de la compétence exclusive des tribunaux de Paris.

